

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 27/01/2018

Subvention pour le financement du projet de création de nouveaux vestiaires pour le stade de foot : projet à hauteur de 120.000,00€ HT avec une demande de subvention auprès de la DETR : **voté à l'unanimité**

Recomposition du Conseil Communautaire de l' Agglo du Puy en Velay : suite à l'entrée de deux nouvelles communes (St Préjet d' Allier et Monistrol d' Allier), l' Agglo a demandé à toutes les communes de valider le nouveau nombre d'élus intercommunautaires ; l' accord local ou accord proportionnel ; l'accord local fixe la répartition et le nombre de sièges à 98. Il permet de maintenir au mieux l'équilibre du territoire **voté à l'unanimité**

Avenant convention d'adhésion au service assistance de retraite : l'avenant proposé est signé jusqu'à la fin 2018 : **voté à l'unanimité**

Subvention CLIC une demande de 3000 euros est faite à la mairie : la demande sera traitée lors de la réunion de travail sur les subventions qui sera prochainement programmée **voté à l'unanimité**

Suite à la création d'un service unifié « support et assistance informatique » la commune sera représentée par 3 titulaires et un suppléant : Yann MONTAGNON- Catherine GARDES- Bernadette MATHIAS et Eric BIELAWA suppléant.

Vente ancienne école de Blanhlac : deux propositions à 57 000€ (dont 3000€ estimés pour le préau et une petite partie de la cour étant un bien de section) sans condition faite par un jeune couple et un couple et deux personnes: vote à main levée pour le choix de la proposition.

Jeune couple : 4 , un couple et deux personnes 6 validé

Exposition chemin de traverse : inauguration dans le hall de la mairie le 13/04/2018 à partir de 18 heures, l'exposition se fera le long du chemin de la Galoche du 14/04 au 05/07/2018.

Crèche le pays imaginaire : une réunion avec la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay aura lieu en mai 2018, une commission d'élus est formée pour le suivi de la crèche : Laure GENIN- Bernadette MATHIAS- Adeline GIRAUD et Catherine GARDES